



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 1^{er} octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration à Lydie CHANEZ)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Patrimoine communal

Proposition d'étude de faisabilité pour la restructuration de la cure

Lors de la précédente séance du conseil municipal, M. le Maire avait été chargé de contacter le SIDEC du Jura afin qu'il propose une étude de faisabilité pour la restructuration du bâtiment de la cure, afin notamment d'envisager l'aménagement d'une micro-crèche et de locaux permettant l'accueil de professionnels de santé.

Après une visite du bâtiment par M. PAUGET, ingénieur responsable du pôle « Bâtiment » le 17 septembre 2018, une proposition d'étude a été adressée, comprenant :

- un levé d'état des lieux sommaire et un diagnostic du bâtiment existant,
- la proposition de plusieurs scénarios,
- la rédaction d'un programme de travaux,
- l'estimation du coût de l'ensemble du programme,
- le projet de plan de financement intégrant les aides potentielles.

Cette étude s'élève à 2 136,00 € HT. Le conseil municipal, conscient de l'intérêt de cette étude, accepte à l'unanimité la proposition du SIDEC.

Ancienne gare

M. le Maire rappelle que l'inauguration a eu lieu le 29 septembre et visionne les photos des deux logements terminés. Les baux conventionnés des nouveaux locataires viennent d'être signés.

Conformément à la délégation consentie par le conseil municipal, M. le Maire rend compte du montant des loyers qu'il a fixés, en accord avec les plafonds prévus pour les logements conventionnés :

Par mois	Logement 1 RDC	Logement 2 Etage
Loyer conventionné	487,16 €	510,40 €
Garage	30,00 €	30,00 €
Charges	2,00 €	2,00 €
Loyer total	519,16 €	542,40 €

Les frais d'entretien des poêles seront refacturés chaque année aux locataires.

Par ailleurs, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Robert Jardins de Courvières pour procéder à la préparation des espaces verts et à leur engazonnement. Un premier devis de 583,33 € a été établi pour une partie de la surface. Le conseil municipal accepte ce devis et charge M. le Maire de demander un complément d'intervention pour des espaces de jardin avec seulement la préparation du terrain.

Enfin, il est proposé un devis de l'entreprise Bonnefoy pour la réalisation d'une bande d'enrobé devant le garage 1 et entre le bâtiment et la rue, ainsi que du bicouche devant le garage 2, pour un montant total de 4 473,00 € HT. Accord du conseil municipal.

Salle des sports

M. le maire présente l'outil de gestion informatique à distance du chauffage et de la ventilation de l'air. Toutes les réserves vont être levées prochainement.

Incendie de l'abri poubelles de Communailles-en-Montagne

Dans la nuit du 21 au 22 septembre, l'abri poubelle de Communailles-en-Montagne a pris feu et est aujourd'hui totalement détruit. Le sinistre a été déclaré auprès de l'assureur de la commune. De nouveaux conteneurs collectifs pour la collecte des déchets ont été rapportés dès le lendemain par la Communauté de communes. La ligne téléphonique, qui avait été endommagée, a été rétablie les jours qui ont suivi. La reconstruction de l'abri est à l'étude en lien avec l'assurance.

2. Voirie, urbanisme

Astreinte hivernale du personnel communal

M. le Maire propose de renouveler les indemnités d'astreinte pour travaux supplémentaires de déneigement pour la période hivernale 2018-2019, c'est-à-dire pour 18 semaines au total, soit 9 semaines complètes par agent, selon le tarif en

vigueur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette indemnité. Le calendrier des astreintes commencera le 17 novembre 2018 et se terminera le 22 mars 2019.

Conventions de déneigement de particuliers

Le conseil municipal décide de reconduire à l'identique les modalités de déneigement pour les particuliers qui en feraient la demande, sous réserve d'acceptation par la Commune en fonction de ses propres contraintes et aux tarifs fixés (7 €/passage pour moins de 100 m et 10 €/passage pour 100 m et plus).

Contrat de déneigement hivernal

M. Nicolas GRIFFOND, qui assurait la prestation de déneigement de Communailles-en-Montagne, Petit-Villard et du chemin d'accès au CER à Mibois a indiqué récemment à la Commune qu'il cessait cette activité.

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie indique donc qu'il a relancé une consultation pour le déneigement des circuits suivants :

- Communailles-en-Montagne
- Petit-Villard
- Voie communale reliant Essavilly à Longcochon
- Voie communale desservant le CER à Mibois

Pour l'instant, seule l'entreprise Jeannin a remis une offre pour la voie communale reliant Essavilly à Longcochon, à raison de 50 € HT par passage. Le conseil municipal à l'unanimité, retient cette offre.

Des relances seront effectuées auprès de différents prestataires pour les autres circuits afin de les attribuer lors de la prochaine séance.

Point sur les travaux de voirie

Les entreprises Bonnefoy et Malpesa (sous-traitant) ont presque achevé les travaux dans le secteur du Coin des Paillards (impasse de la rue de Mouthe, rue et impasse e la Saugé). Les travaux de réfection des portions de trottoirs dans la rue de Nozeroy sont en cours.

Les travaux d'entretien courant des voies communales sont terminés, dans le respect du budget contraint alloué cette année.

Aménagements de sécurité de Communailles-en-Montagne

Comme il en avait été décidé, ces aménagements destinés à faire respecter les limitations de vitesse à l'intérieur du village consisteront à :

- créer des places de stationnement latérales devant l'ancien chalet afin de réduire l'emprise de la chaussée et constituer un obstacle ;
- réduire la largeur de la chaussée circulaire à une seule voie au niveau du Quartier Haut, par du marquage au sol et des balises.

Pour ce faire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis suivants :

- Travaux de voirie par l'entreprise Bonnefoy : 3 054,50 € HT
- Travaux de marquage au sol et de panneaux par Markosol : 1 495,65 € HT

3. Forêt et bois : réunion de commission du 24 septembre 2018

Ventes de bois des parcelles 1, 23,24 ,25 et 48 résineux et parcelle 77 et 80 en feuillus

L'été particulièrement sec sur l'ensemble des massifs conduit à des volumes très importants de bois touchés par les scolytes, même si la forêt de Mignovillard semble être moins concernée que les massifs plus bas. Cet afflux de bois scolytés dans un marché déjà quasi saturé a notamment conduit les acheteurs à boycotter la dernière vente de bois à Champagnole. Ainsi, la parcelle 1 de Mignovillard, avec plus de 600 m³, n'a pas pu être vendue.

Dans ce contexte tendu, l'ONF, en accord avec les scieurs et les communes forestières, souhaite que des lots de bois verts soient retirés de la vente de novembre à Levier, afin de pouvoir vendre à la place des bois scolytés tout en restant dans un volume global proposé à la vente équivalent. La Commune de Mignovillard devraient proposer à la vente de Levier les parcelles 23, 24, 48, 77 et 80 pour un total de plus de 900 m³.

Interrogée par l'ONF pour le retrait de ces lots, la commission propose au conseil municipal, qui l'accepte, de retirer les parcelles 77 et 80 afin que les lots d'affouage de l'an prochain pour être coupés avant l'exploitation des résineux mais de maintenir les parcelles 23, 24 et 48 à la vente. En effet, un nombre conséquent de lots d'autres communes et de l'Etat ont déjà été retirés et il est nécessaire pour la Commune d'avoir cette année des ventes supplémentaires de bois, compte tenu des invendus du début d'année. Le conseil municipal retient également la proposition de demander à l'ONF de proposer de nouveau à la vente également la parcelle 1.

Menus produits forestiers

L'adjointe en charge de la forêt propose la vente de bois non soumis dans les communaux de la Pettouse face à la carrière pour un total de 25 stères au prix de 7 €/stère TTC à M. Sylvain CARREZ. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

Identification des biens vacants et sans maître

En collaboration avec l'association des communes forestières et l'Etat, une action d'identification des biens forestiers vacants et sans maître va prochainement être lancée notamment à Mignovillard. Une réunion de lancement a lieu le mercredi 10 octobre 2018 à Lons-le-Saunier.

4. Agriculture

Bail pour la parcelle ZN n°1

Il a été mis fin, depuis le 1^{er} janvier 2018, à l'indivision des communes de Doye, Mièges, Longcochon et Mignovillard qui possédaient plusieurs terrains issus de l'ancienne fabrique de l'église de Mièges. La Commune de Mignovillard est devenue pleinement propriétaire de la parcelle agricole ZN n°1 de 1 ha 15 a 20 ca, à Essavilly.

Il y a donc lieu d'établir au seul nom de la Commune le bail de location avec M. Patrick DODANE. Le conseil municipal accepte la conclusion de ce bail pour un loyer initial de 155,07 € par an, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Emprunt contracté par l'association foncière d'Essavilly

L'association foncière d'Essavilly a sollicité la Commune afin de garantir l'emprunt qu'elle souhaite souscrire auprès du Crédit agricole de Franche-Comté afin de financer des travaux de réception de chemin. Cet emprunt représente un montant total de 18 000 € sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,41 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour l'emprunt susmentionné mais regrette vivement que le Crédit agricole de Franche-Comté rende obligatoire ce cautionnement alors même que l'association foncière est une structure publique qui ne présente aucun risque d'insolvabilité.

5. Intercommunalité

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : **transfert la taxe d'aménagement sur les zones économiques**

Par délibération du 4 juin 2018, le conseil municipal avait voté, sur demande de la Communauté de communes :

- la hausse du taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 3,5 % sur les 2 zones économiques identifiées ;
- le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur lesdites zones à la Communauté de communes, sous réserve de la prise en charge par la CCCNJ des frais d'entretien de la rue des Artisans, voie interne desservant la zone artisanale.

Par délibération du 5 juillet 2018, la CCCNJ a finalement décidé d'accroître le périmètre des zones économiques concernées en identifiant trois :

- la zone artisanale et son extension possible ;
- le site de la nouvelle scierie, aux Herses ;
- le site de l'ancienne scierie, rue de l'Usine.

Par conséquent, afin de pouvoir signer la convention de reversement entre la Commune et la CCCNJ, M. le Maire sollicite du conseil municipal un nouvel accord pour la hausse du taux de taxe d'aménagement à 3,5 % sur les 3 zones économiques et le reversement à la CCCNJ à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, donne son accord et charge M. le Maire de l'accomplissement des formalités inhérentes à ce dossier.

6. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait part de d'une vente pour laquelle il n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain de la Commune concernant la parcelle constructible AB 247 située rue de la Mouthe.

Groupe de travail « Finances »

Le groupe de travail se réunira le lundi 15 octobre à 20h à la mairie pour étudier les pistes d'économies encore possibles ainsi que l'évolution des différentes recettes de la Commune.

Affaires sociales

Un avis favorable est rendu concernant un dossier de renouvellement d'aide sociale.

Prochain conseil municipal : Lundi 5 novembre 2018.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE